



Possession d'une motoneige volée sans le savoir

Par **appolo**, le **18/03/2022** à **04:54**

Bonjour,

Je me suis fait contrôler et on m'a annoncer que je me promenais avec une motoneige volée. J'ignorais ce fait, le vendeur avait les papiers d'immatriculation et m'a fait une procuration. Est-ce que j'ai du souci à me faire ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **18/03/2022** à **07:32**

Bonjour,

Une enquête va être diligentée par le Parquet mais, au pire, tu devras restituer cette motoneige à son propriétaire et tu devras faire une procédure contre ton vendeur pour te faire rembourser.